

CONFERENCE PREVUE A L'ARTICLE 13 DU PACTE BUDGETAIRE

SESSION III – L'ACHEVEMENT DE L'UNION BANCAIRE ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE REELLE

Note d'information

Le projet de [l'Union bancaire](#), basé sur un système unique de contrôle, de résolution des crises et de protection des dépôts bancaires, est le deuxième pilier pour garantir la stabilité de la zone euro, tout aussi important que les rigoureuses règles déjà introduites en matière de finances publiques.

Ce projet, malgré quelques réticences, doit maintenant être totalement appliqué.

En effet, il s'agit de poser les conditions pour éviter que l'excès d'endettement privé (foyers et entreprises) mette en danger la stabilité financière des banques.

La Banque centrale européenne est en train d'effectuer la revue de la qualité des actifs ([asset quality review](#)), dans le but d'élaborer une évaluation générale du risque des banques et un test de résistance bancaire ([stress test](#)) pour vérifier la tenue des comptes dans des situations extrêmes au niveau macroéconomique.

Actuellement on enregistre seulement de timides signaux indiquant que l'on a franchi la contraction du crédit ([credit crunch](#)), qui, spécialement dans certains pays, a pénalisé les PME, moins capitalisées.

Dans ce contexte, signalons des initiatives positives de la BCE consistant à lancer un nouveau cycle d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme ([Targeted Long-Term Refinancing Operations](#), TLTRO) et à réduire significativement le niveau des taux d'intérêt. Ces décisions seront d'autant plus avantageuses que les banques utiliseront les plus grandes ressources disponibles pour réamorcer le flux du crédit vers les entreprises et les foyers.

Signalons également les recommandations du [rapport Liikanen](#) qui envisage la séparation structurelle des activités financières les plus risquées des banques de celles d'intermédiation traditionnelle, afin de lutter contre l'« aléa moral ».

L'aggravation de la crise peut comporter l'exclusion de l'accès au crédit pour les catégories sociales les plus vulnérables. Ce qui a mené à recourir davantage à des instruments tels que le microcrédit, visant spécialement à financer l'auto-emploi et la création de jeunes micro-entreprises.



À la lumière des considérations susdites, il convient de se demander :

- a) Les délais et les décisions adoptés pour la mise en œuvre de l'Union bancaire sont-ils satisfaisants ?
- b) Partage-t-on l'hypothèse de réforme du système bancaire dans la perspective d'une séparation des activités traditionnelles de celles de trading spéculatif – hypothèse envisagée par le rapport Liikanen - pour éviter la prise de risque excessive dans le secteur financier ?
- c) Pense-t-on que le système du microcrédit doive être valorisé et que, à cet effet, une réglementation commune au niveau de l'UE puisse être utile ?